



**Direction générale
de l'enseignement
postobligatoire**

Rue Saint-Martin 26
1014 Lausanne

Mesdames les enseignantes et
Messieurs les enseignants
du Secondaire II
Mesdames les Directrices et
Messieurs les Directeurs
du Secondaire II

Réf. : SPS

Lausanne, le 1^{er} décembre 2020

Agendas électroniques DGEP

Mesdames les enseignantes, Chères Mesdames,
Messieurs les enseignants, Chers Messieurs,
Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,
Chères et Chers Collègues,

Vous avez sans doute pu prendre connaissance, suite à la conférence de presse du 18 novembre dernier, des différentes informations relatives à la situation sanitaire dans les écoles et à la possibilité de maintenir l'enseignement en présentiel jusqu'à la fin de cette année civile au moins.

Le fait que les établissements du secondaire II n'aient pas constitué de clusters jusqu'ici doit sans aucun doute beaucoup à la rigueur que vous avez mise à suivre et à faire suivre par vos élèves les règles sanitaires en vigueur. Grâce à vous notamment, le déploiement de ces règles s'est fait rapidement, dès la rentrée d'août, malgré les difficultés à les appliquer - notamment en ce qui concerne le respect du port du masque. Nous ne pouvons que vous remercier et vous exprimer notre reconnaissance pour ce qui a été fait dans ce domaine et ce qui reste encore à faire.

En effet, la deuxième vague diminuant à peine et alors qu'il est déjà question de la troisième, voire de la quatrième, il y a fort à parier que nous devons maintenir le protocole sanitaire tel qu'il existe aujourd'hui jusqu'à la fin de l'année scolaire. Nous ne sommes donc pas au bout de nos efforts et il faudra sans doute beaucoup de patience et de résilience avant que cette crise n'arrive réellement à son terme. Nous savons pouvoir compter sur votre engagement dans ce cadre peu enviable et nous sommes convaincus que le fait que ces efforts puissent permettre de maintenir les classes ouvertes constitue pour vous, comme pour nous, un élément décisif de motivation.

Si *l'école à l'école* constitue, pour le Département et pour la DGEP, une finalité souhaitable, nous sommes également attentifs aux absences récurrentes qui émaillent la fréquentation de vos classes. En nous penchant attentivement sur ces chiffres, nous avons pu constater sans ambiguïté, que les absences, dans les établissements du secondaire II, ne sont pas attribuables en premier lieu à des élèves malades, mais de façon prépondérante à des élèves placé-e-s en quarantaine ou dans d'attente du résultat d'un test. Ce qui, du point de vue de la vie scolaire est une nouveauté, en ce sens qu'une partie de vos élèves est absente par roulement et pour des périodes relativement longues alors que ces absent-e-s sont en capacité de faire du travail scolaire. Par ailleurs, cette situation est, selon toute vraisemblance, appelée à durer jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Plus encore, ces élèves (et leurs parents souvent) sont demandeurs de pouvoir poursuivre leurs travaux scolaires durant les 10 à 20 jours qui constituent ces quarantaines. Ainsi, des demandes d'enseignement à distance donné à titre individuel arrivent quotidiennement à la DGEP, comme nous savons que vous recevez, jour après jour, d'innombrables sollicitations en tous genres pour des suivis individuels d'élèves en quarantaine. Or, à la demande légitime de pouvoir suivre l'école alors qu'on est en capacité de le faire – quoique contraint-e-s de ne pas venir en classe –, nous avons à ce jour répondu en plaçant les élèves en responsabilité de se procurer seul-e-s l'information propre à leur permettre de travailler depuis leur domicile. Ce qui, en période de pandémie, relève souvent de la quadrature du cercle et pose manifestement des problèmes de mise en œuvre. Des différents témoignages qui nous sont parvenus ces dernières semaines, nous retenons avant tout que cette situation est difficile pour vous qui êtes en première ligne pour répondre à des demandes de plus en plus nombreuses et diverses et qui vont souvent au-delà d'une charge de travail acceptable.

Dans ce cadre, il nous paraît important de réaffirmer ici que ni le Département, ni la DGEP ne vous imposeront de dispenser de l'enseignement à distance pour vos élèves qui sont en quarantaine. L'important, à nos yeux, est de garantir la qualité de ce qui est donné en classe et non pas de vous contraindre à deux types d'enseignement simultanés, l'un se faisant souvent au détriment de l'autre.

Nous sommes convaincu-e-s, cependant, qu'il y a tout à gagner à offrir aux élèves absent-e-s mais en capacité de travailler, un outil unique, propre à l'établissement, qui leur permette de se tenir au courant et de suivre ce qui s'est fait en classe sans vous contraindre à un suivi individuel de chacun-e d'entre elles et eux. Vu la durée moyenne des absences et leur caractère continu, il n'est, par ailleurs, pas exclu qu'il en aille de la validation de l'année scolaire en cours pour certain-e-s élèves. C'est pourquoi, nous souhaitons que dans chaque établissement du secondaire II il soit, systématiquement, fait **recours à l'agenda électronique** dès qu'un-e élève est absent-e dans la classe de façon à ce qu'il ou elle sache où trouver ce qui s'y est fait durant chaque période manquée. En ce sens, nous souhaitons que toutes les directions du secondaire II s'assurent de la mise sur pied de cette mesure **dès à présent et au plus tard jusqu'au la fin du 1^{er} semestre 2020-21**. Nous souhaitons également à ce qu'elles veillent à sa réalisation technique et en organisent le déploiement tant et aussi longtemps que la pandémie actuelle ne sera pas terminée. Dans ce cadre, et en plus des formations informatiques qui ont déjà été mises sur pied dans tous les établissements, nous demandons également aux directions que des appuis techniques à destination tant des enseignant-e-s que des élèves soient garantis dans chaque établissement sous la forme de répondant-e-s clairement indiqué-e-s, de *helpline* clairement définies ainsi que de tutoriels ou de webinaires de secours.

Nous savons que cette mesure pourra peut-être vous sembler chronophage en regard du temps que vous devrez y consacrer, en particulier dans sa phase de mise en place. Dans une période de crise, il s'agit, nous en sommes parfaitement conscient-e-s, d'un changement de paradigme pour le secondaire II qui - jusque-là et contrairement à ce qui se fait à l'école obligatoire - n'a jamais été mis en situation d'offrir systématiquement aux élèves absent-e-s les moyens de suivre ce qui se fait en classe. Nous savons également que vous n'avez pas ménagé vos efforts tant sur le plan technique que pédagogique pour surmonter les écueils que nous amènent cette crise. Nous avons également constaté que les quinze années durant lesquelles rien n'a été fait au plan politique, dans ce canton, pour développer les questions informatiques à l'école ne nous aident pas aujourd'hui et que, sans doute, la mise sur pied de ces agendas électroniques ne pourra se faire de façon idéale du jour au lendemain. A l'évidence, il faudra un peu de temps pour que tous les établissements parviennent à maîtrise globale de l'outil, et c'est la raison pour laquelle un délai de mise en place jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2020-21 paraît raisonnable.

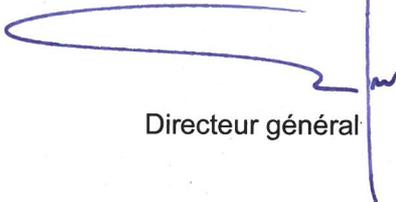
Néanmoins, nous sommes certain-e-s que cette mesure permettra, d'une part, de répondre aux demandes légitimes de vos élèves qui souhaitent travailler mais ne peuvent assister aux cours et, d'autre part, de délimiter clairement l'étendue de la réponse qui peut être attendue de votre part dans la concrétisation de cette demande.

Vous trouverez, en annexe à ce courrier, un document adressé à vos directions précisant les modalités minimales de l'emploi de ces agendas que nous souhaitons voir développées dans tous les établissements. Par la suite, il reviendra à vos directions d'initier, avec vous, la mise en route systématique de ces agendas électroniques.

Nous espérons que nous parviendrons ainsi à éviter, autant que faire se peut, les décrochages scolaires sans pour autant vous mettre dans des situations intenable. C'est en tout cas notre souhait et nous ne doutons pas que vous le partagiez.

Tout en restant à votre entière disposition, nous vous adressons, Mesdames les enseignantes, Chères Mesdames, Messieurs les enseignants, Chers Messieurs, Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs, Chères et Chers Collègues, nos salutations respectueuses et cordiales.

Lionel Eperon



Directeur général

Suzanne Peters



Directrice générale adjointe

Annexe mentionnée